



OUI, je veux soutenir le Projet Lucerna
pour faire rayonner l'abbaye de La Lucerne !

Je vous adresse un don de : _____ €

➔ **Merci de libeller votre chèque à l'ordre de Fondation Abbaye de La Lucerne - Projet Lucerna (à renvoyer avec ce coupon dans l'enveloppe jointe)**

➔ **Il est possible aussi de faire un don en ligne sur www.projetlucerna.com**
Merci de nous adresser ce coupon de renseignements pour vous envoyer le reçu fiscal.

**66 % de votre don
au Projet Lucerna
est déductible
de votre impôt sur le revenu !**

MES COORDONNÉES

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Mail : _____

Tel : _____

Les données recueillies vous concernant sont nécessaires au traitement de votre don, à l'émission de votre reçu fiscal et à la gestion de notre lien avec vous. Conformément au règlement UE 2016/679 relatif à la protection des données et à la Loi Informatique du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès de rectification, ou effacement des données sur simple demande à projetlucerna@gmail.com. Vos données ne seront pas transmises à des tiers dans le cadre de prospection caritative ou commerciale.

Vous pourrez recevoir des communications par email concernant le Projet Lucerna ; veuillez cocher cette case si vous vous y opposez.

Aidez-nous à réaliser la phase 2 du Projet Lucerna : installer l'hôtellerie dans le moulin de l'abbaye !



Quelques
photos de
l'état actuel ...



- Réfection de toutes les menuiseries extérieures (34 portes et fenêtres) : **120 000 €**
- Peinture sur menuiseries extérieures : **10 000 €**
- Création de 10 lucarnes avec toiture en bâtière sous les combles, pour les futures chambres : **15 000 €**
- Portes intérieures du bâtiment : **20 000 €**
- Isolation sous les combles de l'ensemble des bâtiments : **25 000 €**
- Installation de douches et sanitaires dans le logement des prêtres, travaux de conformité électrique : **10 000 €**
- **Total : 200 000 €**

Les façades et toitures du moulin de l'abbaye étant inscrites à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques le 6 novembre 1986, les huisseries doivent être réalisées en bois par des artisans menuisiers, dans le style des bâtiments existants.

Nous avons besoin de vous !